

Démarche : Candidature Micro-projets de coopération TeMeUm 2026
Organisme : Office Français pour la Biodiversité, Direction des Outre-Mer

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Dans le cadre de la programmation annuelle 2026, l'OFB et le comité des partenaires du programme Terres et Mers Ultramarines (TeMeUm) lancent une campagne de financement de micro-projets de coopération qui a pour objectif de soutenir la mise en œuvre de petits projets visant à renforcer les capacités techniques des acteurs ultramarins dans le domaine de la protection et de la restauration de la biodiversité, par des actions partenariales et collaboratives.

— AVANT DE CANDIDATER —

Assurez-vous de l'éligibilité de votre structure qui peut être : une association, une petite collectivité ou un gestionnaire d'espace naturel (sauf structure privée à but lucratif) localisés en Outre-mer.

Attention : les établissements scolaires, les organismes de recherche scientifique et les structures privées à but lucratif ne sont pas éligibles aux appels à projets TeMeUm, ainsi que les établissements dont l'OFB est membre statutaire ou serait présent dans l'instance de gouvernance.

Assurez-vous que votre projet répond aux critères suivants : il contribue à la protection ou à la restauration de la biodiversité à l'échelle locale par la mise en œuvre d'actions partenariales et collaboratives, il a une durée maximale de 12 mois, et vous souhaiteriez bénéficier d'un appui financier (jusqu'à 20 000€).

Vous avez consulté le cahier d'accompagnement du porteur de projet téléchargeable en cliquant sur "Guide de la démarche" ci-dessous ou en allant sur le site de TeMeUm : <https://temeum.ofb.fr/financements/appels-a-projets>.

Vous avez échangé avec la délégation territoriale OFB de votre territoire afin de vérifier que votre projet est bien éligible et qu'il répond bien aux priorités de l'OFB pour le territoire.

Pour trouver le contact de votre territoire, rendez-vous sur <https://temeum.ofb.fr/contacts>.

Si vous pouvez répondre à l'affirmative aux points ci-dessus, vous êtes au bon endroit.

Nous nous réjouissons de découvrir votre projet.

— INFORMATIONS PRATIQUES —

Vous trouverez le cahier d'accompagnement du porteur de projet en cliquant sur "Guide de la démarche" ci-dessous, mais aussi sur le site de TeMeUm : <https://temeum.ofb.fr/financements/appels-a-projets>.

Candidature Micro-projets de coopération TeMeUm 2026

Vous pourrez déposer votre candidature par le présent formulaire jusqu'au mardi 14 avril 2026 (minuit heure de Paris).

Le dossier de candidature est enregistré en BROUILLON en continu par la plateforme. Ce format n'est pas visible par le service instructeur. Vous pouvez à tout moment le fermer et y revenir pour le compléter.

Une fois le dossier complété, cliquer sur le bouton « Déposer le dossier » afin de le transmettre au service instructeur. Le dossier passe alors du statut « brouillon » au statut « EN CONSTRUCTION ». Ce statut indique que le dossier est visible par l'administration mais RESTE MODIFIABLE par l'utilisateur jusqu'à la clôture de la campagne de financement.

L'INSTRUCTION des dossiers de candidature sera réalisée dans chaque territoire par des groupes locaux d'instructeurs qui peuvent être amenés à prendre contact avec vous.

--- INFORMATIONS PRATIQUES ---document ci-dessous

Avant de remplir le formulaire de candidature, n'oubliez pas de parcourir le cahier d'accompagnement du porteur de projet que vous pouvez télécharger ci-dessous.

Vous pouvez déposer votre candidature par le présent formulaire jusqu'au mardi 14 avril 2026 (minuit heure de Paris).

Le dossier de candidature est enregistré en BROUILLON en continu par la plateforme. Ce format n'est pas visible par le service instructeur. Vous pouvez à tout moment le fermer et y revenir pour le compléter.

Une fois le dossier complété, cliquez sur le bouton « Déposer le dossier » afin de le transmettre au service instructeur. Le dossier passe alors du statut « brouillon » au statut « EN CONSTRUCTION ». Ce statut indique que le dossier est visible par l'administration mais RESTE MODIFIABLE par l'utilisateur jusqu'à la clôture de la campagne.

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

L'INSTRUCTION des dossiers de candidature sera réalisée dans chaque territoire par des groupes locaux d'instructeurs qui peuvent être amenés à prendre contact avec vous.

Nous nous réjouissons de découvrir votre micro-projet de coopération !

Structure porteuse du micro-projet de coopération

Raison sociale

Merci d'indiquer le nom officiel (= raison sociale) de la structure porteuse du projet.

Territoire d'Outre-mer

Merci d'indiquer dans quel outre-mer la structure porteuse du projet est domiciliée (adresse postale).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Guadeloupe

☐ Martinique

☐ Guyane

☐ La Réunion

☐ Saint-Pierre-et-Miquelon

☐ Mayotte

☐ Saint-Barthélemy

☐ Saint-Martin

☐

Candidature Micro-projets de coopération TeMeUm 2026

- ☐ Polynésie française
- ☐ Nouvelle-Calédonie
- ☐ Terres australes et antarctiques françaises
- ☐ Autre : ma structure n'est pas domiciliée dans un outre-mer.

Numéro d'identification SIRET, RIDET ou TAHITI

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture

Numéro du répertoire national des associations (RNA)

N.B. NUMERO OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Adresse précise du siège social

Forme juridique de la structure

Merci d'indiquer la forme juridique de la structure porteuse du projet (indiquée sur votre avis de situation au répertoire des entreprises)

Prénom, Nom et qualité (fonction) du représentant légal

Son adresse e-mail

Responsable du micro-projet de coopération

Prénom, Nom et fonction

Son adresse e-mail

Son numéro de téléphone

Description synthétique du micro-projet de coopération

Nom du projet

Objectif général du projet

Quel est l'objectif général de votre projet en une phrase.

Candidature Micro-projets de coopération TeMeUm 2026

Lieux de réalisation du projet

Sur quel(s) territoire(s) d'outre-mer, communes et/ou sites naturels va se dérouler le projet ?

Durée du projet

Cette durée ne doit pas dépasser 12 mois et doit être en accord avec le calendrier donné dans la fiche projet demandée au point suivant.

Merci de télécharger le modèle de fiche projet ci-dessous, de le compléter, et de charger la version complétée à partir du second lien, au format Word ou équivalent (OpenOffice, LibreOffice...).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche projet complétée

Moyens humains

Personnel affecté au projet

Listez chaque personnel de votre structure qui sera affecté au projet. Précisez pour chacun : la fonction de la personne, le type de contrat (CDI, CDD, service civique, ou emploi aidé), la rémunération mensuelle toutes charges comprises, le nombre de mois durant lesquels elle sera affectée sur le projet et si elle travaillera à temps complet ou partiel sur le projet.

Plan de financement du micro-projet de coopération

Merci de télécharger ci-dessous le modèle de plan de financement, de le compléter, et de le charger une fois complété à partir du second lien, au format Excel ou équivalent (OpenOffice, LibreOffice...).

Lorsque les frais dépassent les seuils et barèmes indiqués dans le cahier d'accompagnement (les barèmes de l'Urssaf ou le seuil de 5% du coût total pour les déplacements, ou encore le seuil de 50% du coût total pour les prestations), une demande de dérogation argumentée est obligatoire. Un lien vous est fourni ci-dessous pour la charger.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan de financement complété

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lien pour charger la demande de dérogation lorsque les frais dépassent les seuils et barèmes indiqués dans le cahier d'accompagnement

Coût total du projet

A copier/coller à partir du plan de financement

Coût éligible du projet

A copier/coller à partir du plan de financement

Candidature Micro-projets de coopération TeMeUm 2026

Subvention sollicitée auprès de l'OFB

A copier/coller à partir du plan de financement

Pièces justificatives à fournir quelque soit le statut du candidat

Quelque soit le statut de votre structure, merci de fournir les pièces listées ci-dessous, à partir des liens fournis.

- un courrier de demande de subvention (modèle à télécharger ci-dessous, à remplir et signer, puis à charger à partir du lien dédié)
- un relevé d'Identité Bancaire (RIB de banque) de votre structure
- un avis SIREN (ou n° TAHITI ou RIDET) de moins d'un mois
- dans le cas où le projet est co-porté par plusieurs structures, un formulaire de mandat (modèle à télécharger ci-dessous le cas échéant, à remplir et signer, puis à charger à partir du lien dédié)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Courrier de demande de subvention

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ RIB de votre structure

RIB au nom de la structure et portant une adresse correspondante à celle du numéro SIRET, RIDET ou Tahiti obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Avis SIREN (ou n° TAHITI ou RIDET) de moins d'un mois

Pour les structures ayant un numéro SIRET : vous avez la possibilité de télécharger en 2 clics votre avis SIREN sur le site <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Formulaire de mandat

A fournir seulement dans le cas où le projet est co-porté par plusieurs structures.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Courrier de soutien

Si vous en disposez, vous pouvez télécharger ici tout courrier de soutien à votre micro-projet, par ex. de la part d'une commune ou d'une autre structure se positionnant favorablement.

Pièces et informations complémentaires à fournir pour les associations seulement

Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? Répondre par oui / non.

Si oui, précisez :

- 1) le type d'agrément
- 2) attribué par
- 3) en date du...

N.B. REPONSE OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Candidature Micro-projets de coopération TeMeUm 2026

Relations avec l'administration

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Répondre par oui / non.

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

N.B. REPONSE OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Relations avec l'administration

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

N.B. REPONSE OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée : nombre d'adhérents

Veuillez indiquer le nombre d'adhérents et de bénévoles de votre association au 31 décembre 2024

Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

N.B. REPONSE OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée : volontaires

Veuillez indiquer le nombre de volontaires présents dans votre association au 31 décembre 2024.

Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)

N.B. REPONSE OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée : nombre total de salariés

Veuillez indiquer le nombre total de salariés que comptait votre association le 31 décembre 2024

N.B. REPONSE OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Régime exempté - Informations relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGE"....), veuillez donner les renseignements suivants :

1) Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention) :

2) Année(s) pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée :

3) "Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention :

4) Autorité publique ayant accordé la subvention :

5) Montant :

N.B. REPONSE OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Candidature Micro-projets de coopération TeMeUm 2026

Activité économique

Le projet pour lequel l'association candidate rentre-t-il dans le cadre d'une activité économique ?

N.B. REPONSE OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Activité économique

Si vous avez répondu oui à la question précédente, veuillez remplir et nous fournir l'attestation de minimis (modèle joint).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Composition du CA

Nous vous invitons à nous fournir un document qui explicite qui sont les membres du Conseil d'Administration. Ce document peut par exemple être : la "Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association", un document que vous avez déjà transmis à la Préfecture ou un document pdf "libre" explicitant la composition du Conseil d'Administration, un Procès-Verbal, etc.

N.B. DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Budget prévisionnel de la structure

Veuillez nous fournir le budget prévisionnel de votre association pour 2025. Un modèle est fourni ci-dessous mais vous pouvez utiliser votre propre document.

N.B. DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Pour les associations ayant plus d'une année d'existence, fournir aussi :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dernier rapport d'activité approuvé

N.B. DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS AYANT PLUS D'UNE ANNEE D'EXISTENCE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Comptes approuvés du dernier exercice clos

N.B. DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS AYANT PLUS D'UNE ANNEE D'EXISTENCE

Pour les associations n'ayant jamais fait de demande de subvention à l'Office Français de la Biodiversité, fournir aussi :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Statuts de l'association

N.B. DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS N'AYANT JAMAIS FAIT DE DEMANDE DE SUBVENTION A L'OFB

Engagements (à remplir quelque soit le statut de votre structure)

Candidature Micro-projets de coopération TeMeUm 2026

En tant que représentant légal, j'atteste que nous respectons l'ensemble des conditions d'éligibilité spécifiées dans le cahier d'accompagnement du porteur de projet

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

En tant que représentant légal, j'atteste qu'en cas d'obtention des financements, nous nous engageons à compléter à l'issue du projet une fiche bilan

La fiche bilan sera transmise aux lauréats lors de l'annonce officielle des résultats.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

En tant que représentant légal, j'atteste qu'en cas d'obtention des financements, non nous engageons à indiquer dans les communications sur le micro-projet "Action soutenue par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du programme Te Me Um"

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

En tant que représentant légal, j'atteste qu'en cas d'obtention des financements, non nous engageons à rendre accessible et utilisable à titre gratuit les résultats par tout public

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

En tant que représentant légal, j'atteste que notre structure est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables, et que les informations ou données portées dans la demande, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Engagements complémentaires pour les associations seulement

En tant que représentant légal, j'atteste que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

N.B. OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

En tant que représentant légal, j'atteste que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte

N.B. OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Candidature Micro-projets de coopération TeMeUm 2026

En tant que représentant légal, j'atteste que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
NB : OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ a) inférieur ou égal à 500 000 €

☐ b) supérieur à 500 000 €

Remarques complémentaires (facultatif)

Vos remarques complémentaires